

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

Date de convocation : 2 avril 2024

Sont présents 12 conseillers municipaux.

Excusés : /

Absents : /

Pouvoir : Didier CASSIER-CHARBONNEL à Joëlle PARSAT

Elise BEDUBOURG à Marie José BOUYSSSET

Maryline COMMUNAL à Brigitte VALADE

Laëtitia GOMES DA CUNHA à Carla BRAZIER

Maryline COMMUNAL à Brigitte VALADE

Début de la séance à 20h30

Secrétaire de séance : Fabien ARCHIPCZUK

1) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux actuels d'imposition des taxes directes locales :

- Taxe d'habitation..... 12,33 %
- Taxe foncière (bâti) ;..... 40,10 %
- Taxe foncière (non bâti)..... 60,60 %

et demande de se prononcer sur les taux d'imposition 2024.

Après délibération le conseil municipal décide de voter les taux d'imposition ci-dessous :

- Taxe d'habitation..... %
- Taxe foncière (bâti) ;..... %
- Taxe foncière (non bâti)..... %

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

2) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023-COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'excédent cumulé de fonctionnement 2023 pour la commune est de 696 403,47 € et propose d'affecter en réserve en section d'investissement 180 000,00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- 180 000,00 € en réserve
- 516 403,47 € en report de fonctionnement

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

3) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023-SERVICE IRRIGATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'excédent cumulé de fonctionnement 2023 pour le service Irrigation est de 105 069,88 € et propose de reporter la totalité en fonctionnement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre :

- 105 069,88 € en report de fonctionnement.

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

Mme VALADE présente au Conseil Municipal le budget primitif 2024 de la commune. Il s'équilibre en fonctionnement à 1 710 962,47 € et en investissement à 1 205 150,00 €.

Dépenses de fonctionnement

- Charges de gestion générale..... 687 962,47 €
- Charges de personnel..... 528 650,00 €
- Virement à la section d'investissement..... 215 000,00 €
- Autres charges de gestion..... 252 100,00 €
- Charges financières..... 18 000,00 €
- Charges exceptionnelles..... 1 000,00 €
- Dotations amortissements..... 8 250,00 €

Recettes de fonctionnement

➤ Résultat de fonctionnement.....	516 403,47 €
➤ Atténuations Charges de personnel.....	1 000,00 €
➤ Produits services.....	98 780,00 €
➤ Produits spécifiques.....	184,00 €
➤ Impôts et taxes.....	87 000,00 €
➤ Fiscalité locale.....	629 519,00 €
➤ Dotations et participations.....	327 776,00 €
➤ Autres produits de gestion.....	50 300,00 €

Dépenses d'investissement

➤ Opérations financières.....	113 000,00 €
➤ Immobilisations incorporelles.....	51 500,00 €
➤ Immobilisations corporelles.....	101 299,83 €
➤ Subventions équipements versées.....	60 000,00 €
➤ Etude rénovation énergétique foyer, cantine...	10 000,00 €
➤ Bardage Mono-Pan.....	105 000,00 €
➤ Aménagement abords du cimetière.....	25 000,00 €
➤ Aménagement gîtes.....	70 000,00 €
➤ Opérations d'ordres.....	600 000,00 €
➤ Report déficit investissement.....	69 350,17 €

Recettes d'investissement

➤ Opérations patrimoniales.....	600 000,00 €
➤ Excédent de fonctionnement capitalisé,réserve	180 000,00 €
➤ Dotations, Fonds divers.....	44 500,00 €
➤ Dépôts et cautionnements.....	3 000,00 €
➤ Virement de fonctionnement.....	215 000,00 €
➤ Amortissements immobilisations.....	6 250,00 €
➤ Subvention Fonds Verts.....	8 300,00 €
➤ Subvention Bardage Mono pan.....	60 500,00 €
➤ Subvention abords cimetière.....	64 500,00 €
➤ Subvention étude géothermie.....	23 100,00 €

Après débat, le conseil municipal vote le budget primitif 2024 par

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0
voix

5) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – SERVICE IRRIGATION

Mme VALADE présente au Conseil Municipal le budget primitif 2024 du service irrigation.

Il s'équilibre en fonctionnement à 231 869,88 € et en investissement à 196 000,00 €.

Dépenses de fonctionnement

➤ Charges de gestion générale.....	116 269,88 €
➤ Opération d'ordre.....	110 000,00 €
➤ Autres charges de gestion.....	2 600,00 €
➤ Charges financières.....	2 000,00 €
➤ Charges spécifiques.....	500,00 €
➤ Dotations provisions.....	500,00 €

Recettes de fonctionnement

➤ Résultat de fonctionnement.....	105 069,88 €
➤ Ventes.....	101 000,00 €
➤ Autres produits de gestion.....	25 800,00 €

Dépenses d'investissement

- Opérations financières..... 24 300,00 €
- Travaux réseau..... 164 544,49 €
- Report déficit investissement..... 7 155,51 €

Recettes d'investissement

- Opération d'ordre..... 110 000,00 €
- Subvention..... 86 000,00 €

Après débat, le conseil municipal vote le budget primitif 2024 du Service Irrigation par
POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

6) PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal leur décision du 25 janvier 2024 de créer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale et informe que le Comité Sociale Territorial (CST) du Centre de Gestion de la Dordogne a émis un avis favorable le 22 mars 2024. Suite à l'avis du CST et après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

7) AVENANT N° 1 CONVENTION MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE MATERIEL POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention signée en 2020 entre la commune et la CAB pour la mise à disposition du personnel communal et du matériel à l'assainissement collectif. Au vu de la fluctuation du temps passé par les agents d'une année sur l'autre, la CAB propose de modifier les articles 2 et 5 de la convention afin de tenir compte de la réalité du temps passé. Après lecture de la nouvelle convention, le conseil municipal approuve l'avenant n° 1 de la convention de mise à disposition de personnel et de matériel pour l'assainissement collectif entre la commune et la CAB.

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

8) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PAPIER BLANC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CAB propose d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de papier blanc. Le marché serait pour une durée de 3 ans et permettrait de réaliser des économies. Monsieur le Maire fait lecture de la convention

de groupement de commandes. Après délibération, le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de papier blanc proposé par la CAB.

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

9) MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE (CAB)

Lors de la réunion du 29 février 2024, le conseil municipal souhaitait avoir plus d'informations sur les modifications apportées sur les statuts de la CAB. Après renseignements pris, les modifications font suite à une demande de la Préfecture pour une mise en conformité des statuts avec le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal ces modifications :

Compétences obligatoires :

- Mise à jour des compétences obligatoires pour tenir compte des dernières évolutions règlementaires.

Compétences facultatives :

- Transférer des statuts vers l'intérêt communautaire « la création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement de plus de 3 500 places ».
- Transférer des statuts vers l'intérêt communautaire « les compétences facultatives relatives à l'enseignement artistique musical, la lecture publique, la programmation de spectacle ».
- Transférer des statuts vers l'intérêt communautaire « le développement des compétences facultatives, relatif à l'accueil des enfants ».
- Compléter la liste des Maisons de santé pluriprofessionnelles par celle du Fleix et celle de l'Ouest à Prignonrieux.

Conseil Communautaire :

Supprimer des statuts le nombre de 72 sièges de conseillers communautaires dans la mesure où cette composition fait l'objet d'un arrêté préfectoral spécifique, ayant vocation à modifier ou non le nombre de conseillers, pris avant chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Après délibération, le Conseil Municipal entérine les modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB).

POUR 12 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 5 voix

10) DIVERS

- Protection des abeilles et des pollinisateurs – piégeage du frelon asiatique et signalement des nids de frelons à des fins de destruction

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental de la Dordogne et APIDOR de la filière apicole ont pour objectif l'organisation de la lutte contre le frelon asiatique et souhaitent faire adhérer le plus grand nombre de communes à une plateforme interactive (BEES FOR LIFE). Un référent de la commune devrait être désigné. Joëlle PARSAT se propose d'être référent pour la commune.

- Api Les Supérettes

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la rencontre avec un responsable de Api Les Supérettes et de leur fonctionnement sur l'implantation d'une épicerie. Mme Astrid BORROS du Multiple rural a été conviée à ces échanges.

- Consultations d'ostéopathie itinérantes :

Le Service Santé de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a été sollicité par Mme ROUAULT, ostéopathe sur son projet de consultations d'ostéopathie itinérantes avec un véhicule équipé. La commune a répondu favorablement à cette proposition. L'ostéopathe pourra être présente sur la commune, à côté de la halle citoyenne les mercredis après-midi sur rendez-vous.

- Jean-Claude DUPEYRON évoque les prochains travaux de voirie prévus par la C.A.B. sur la commune :

* Travaux sur la route du Café Rouge

* Travaux sur la route de Fumas

* Ralentisseurs devant l'école « Route de la Marchande »

Par ailleurs, un feu tricolore comportemental sera installé par la commune « route du Sablier » afin de réduire la vitesse des véhicules entrant dans le Bourg.

FIN DE SEANCE 22h40